

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 961

présenté par

M. Chassaing, M. Dolez, M. Gosnat, M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Billard, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 48**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Les décisions administratives prennent en compte les plans nationaux d'actions. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de donner aux plans nationaux de cohérence écologique toute la portée nécessaire.